



Assemblée générale

Distr. limitée
7 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session Deuxième Commission

Point 51 de l'ordre du jour

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Pakistan* : Projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 56/183 du 21 décembre 2001, 57/238 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 59/220 du 22 décembre 2004 et 60/252 du 27 mars 2006,

Rappelant également la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003¹, tels qu'avalisés par l'Assemblée générale², l'Engagement de Tunis ainsi que l'Agenda de Tunis pour la société de l'information adopté lors de la deuxième phase du Sommet tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005³ et approuvés par l'Assemblée générale⁴,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005⁵,

1. *Réaffirme* que les documents issus des phases aussi bien de Genève que de Tunis du Sommet sont largement axés sur le développement et demande instamment leur pleine mise en œuvre;

2. *Prie de nouveau* le Conseil économique et social de superviser à l'échelon du système la suite donnée aux textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe.

² Voir résolution 59/220.

³ Voir A/60/687.

⁴ Voir résolution 60/252.

⁵ Voir résolution 60/1.



3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des textes issus du Sommet, notamment des recommandations sur le processus de suivi, pour examen par le Conseil à sa session de fond de 2008.
